

ne portant aucun titre impérial, il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un citoyen ou d'un affranchi impérial (d'autres autorisations d'installer des chapelles dans une propriété impériale sont attestées [CIL XIV, 4570] – elles ne mentionnent cependant pas l'empereur mais des intendants de ces propriétés). Le passage de l'*Histoire Auguste* relatif à Commode qui aurait participé au culte de Mithra, en y commettant un homicide, doit être manié avec précaution et resitué dans son contexte : il ne peut, à lui seul, constituer une preuve de l'implication de l'empereur dans ce culte (quand bien même tel serait le cas, il s'agirait d'un exemple isolé). Les dédicaces à Mithra pour le salut de l'empereur ne prouvent en rien que les empereurs aient été intéressés par ce culte : elles témoignent simplement du fait que, comme une série d'autres divinités, Mithra pouvait être invoqué pour le salut de l'empereur ou de la maison impériale (aucun savant n'invoquerait les dédicaces faites à Silvanus pour le salut de l'empereur afin de prouver l'intérêt de ce dernier pour cette divinité). Quant aux quelques constructions de *mithraea*, qui sont le fait de fonctionnaires ou de prêtres impériaux ou qui sont implantées dans des bâtiments impériaux, elles ne témoignent pas davantage de l'implication impériale. Un prêtre ou fonctionnaire impérial pouvait agir, à titre personnel, dans le cadre de divers cultes, dont celui de Mithra. Des chapelles pouvaient être installées dans tout type de bâtiment supposant une certaine fréquentation (voir une série d'exemples à Ostie : Fr. Van Haeperen, *Cohabitations religieuses à Ostie, port de Rome*, dans *L'Oiseau et le poisson. Cohabitations religieuses dans les mondes grec et romain*, N. Belayche & J.-D. Dubois (Ed.), Paris, 2011, p. 109-128, ou à Rome : Fr. Van Haeperen, *Roman places of collective worship as meeting places*, dans *City of Encounters: Public Spaces and Social Interaction in Ancient Rome*, M.L. Caldelli & C. Ricci (Ed.), Rome (RomeScapes 1), sous presse) : l'accord tacite ou l'autorisation formelle du propriétaire ou du gestionnaire des lieux était certes nécessaire (voir *supra*) mais ne supposait pas nécessairement que celui-ci participe à ce culte ou soit un adepte des dieux honorés (fût-ce Mithra) dans la chapelle aménagée. Venons-en enfin au seul témoignage fiable attestant une intervention directe des empereurs (CIL III, 4413) : les Tétrarques restaurèrent le *mithraeum* de Carnuntum en 308, en qualifiant Mithra de *fautor imperii sui*. Comment interpréter cet acte évergétique ? Témoigne-t-il d'une dévotion habituelle des empereurs à Mithra ou ne s'agit-il pas, plus vraisemblablement, d'un acte dicté par les circonstances et le contexte (voir O. Latteur, *Le culte de Mithra a-t-il été intégré dans certains panthéons civiques*, dans *Latomus* 70 [2011], p. 749-751) ? Autrement dit, le socle documentaire censé prouver l'implication impériale dans le culte de Mithra est extrêmement ténu. Il faut en être conscient quand on prend connaissance de l'ouvrage d'A. Mastrocinque. Ses prémisses reposent sur des bases extrêmement fragiles.

Françoise VAN HAEPEREN

Lara DUBOSSON-SBRIGLIONE, *Le culte de la Mère des dieux dans l'Empire romain*. Stuttgart, Steiner, 2018. 1 vol. 16,5 x 24 cm, 551 p., ill. (POTSDAMER ALTERTUMS-WISSENSCHAFTLICHE BEITRÄGE, 62). Prix : 78 €. ISBN 978-3-515-11990-0.

Issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Lausanne, ce volume propose une synthèse des connaissances actuelles sur *Mater Magna* et son culte dans

l'Empire romain. Après une introduction où Lara Dubosson-Sbriglione évoque la question de la dénomination de la déesse et propose une problématique d'approche, à savoir la mise à jour de l'ouvrage classique d'H. Graillot remontant à 1912, un bref parcours historiographique fait apparaître de nombreuses nouveautés dans la compréhension du culte qui peuvent justifier une révision d'ensemble. Disons d'emblée que l'exposé, qui n'est pas exempt de longueurs, ne fait pas suffisamment apparaître les dettes de l'auteur vis-à-vis de la recherche contemporaine et qu'elle donne trop souvent à penser que les idées neuves sont siennes. Le premier chapitre est consacré à l'arrivée du culte à Rome avec ses différentes versions légendaires. L'analyse des textes anciens est précise et détaillée, le bilan des versions et des interprétations est très complet, mais ne s'attarde pas sur certains aspects des récits qui concernent la place de la femme dans un épisode où l'action des hommes était incomplète. Le chapitre comprend aussi l'examen du temple palatin et celui de la place d'Attis. Le deuxième chapitre traite des fêtes et jeux en l'honneur de Magna Mater, avec comme perspective de revoir les rites en dehors de l'influence chrétienne. Vient ensuite l'étude des acteurs culturels. C'est un domaine qui a beaucoup évolué ces dernières années à la lumière principalement de l'épigraphie qui en atteste une grande variété. Les acteurs orientaux d'abord, les galles en particulier. La question est répétée : sont-ils des prêtres ? C'est là une question récemment débattue, que je pensais résolue (cf. Fr. Van Haepere, 2011, dans *Figures d'empire, fragments de mémoire*), ce dont les notes rendent peu compte. Ensuite l'auteur passe aux prêtres romains, archigalles et autres intervenants. Le chapitre suivant aborde la question des collèges et associations avec une introduction généraliste trop longue pour un thème connu. Les dendrophores trouvent place dans cet exposé, ainsi que des associations locales comme celle de Bénévent ou de *Novae*. La 5^e partie, la plus développée, est consacrée aux tauroboles et crioboles, considérés comme des rites romains avec une partie mystérieuse, « dans l'idée que l'ensemble fut entièrement inventé par les Romains dans une réinterprétation romaine du mythe visant à favoriser l'intégration du culte métrouaque » (p. 389). Un corpus documentaire important y est consacré avec un dossier d'inscriptions qui constitue l'annexe 2. Un petit corpus avec texte, références et traduction mais sans commentaire. Certains textes un peu énigmatiques comme celui où un citoyen de Trèves est impliqué à Alzey dans une autre province (n° 144) auraient mérité une explication (voir par exemple W. Spickermann dans *Gruppenreligionen im römischen Reich*, 2007, p. 137-140). On peut également se demander si l'auteur a bien compris le caractère de culte public de certains des tauroboles dans la mesure où elle traduit *publice* par « en public » et non « officiellement ». Une question n'est pas abordée : l'auteur ne s'intéresse pas spécifiquement aux lieux où sont célébrés les sacrifices. De vagues mentions de sites sans définition administrative, dans le tableau des pages 352-353, n'indiquent jamais dans quelle cité on se trouve, cité au sens antique de *civitas*. L'auteur emploie d'ailleurs le terme impropre de « cités » pour des agglomérations secondaires comme Alzey (p. 354). En fait la question que je me pose et qui ne me paraît pas recevoir de réponse est celle du lieu précis des célébrations. Celles-ci demandaient un personnel considérable et sans doute la présence des autorités municipales : avaient-elles lieu uniquement dans le chef-lieu, comme à Lectoure par exemple, ou aussi dans le territoire, comme à Alzey ? Sur cet autel, en effet (n° 144), n'apparaît pas le terme « *publice* ». C'est en fait toute la problématique

du culte public qui est escamotée, dans la mesure où elle considère que les tauroboles « n'appartenaient pas aux grandes fêtes publiques » (p. 355). Existerait-il des tauroboles publics et privés dans les chefs-lieux (d'où la question ignorée du statut de Die) et des tauroboles uniquement privés dans des sanctuaires du territoire ? Par ailleurs, si chaque geste est détaillé et chaque action disséquée, on aurait aimé aussi que soient développées les associations de la Mère des Dieux à d'autres divinités et en particulier aux *Numina* impériaux. L'importance des défixions est également peu abordée. L'ouvrage comporte une « prosopographie des prêtres » qui n'en est pas une mais une liste très sèche. Loin de fournir un catalogue irréprochable de tous ces *sacerdotes*, on y trouve des bévues et des lacunes. Lacunes, l'absence de relation à la province et à la *civitas* dont relèvent les prêtrises (dans quelle cité se trouve Caveirac ? ; Claudius Zosimio est prêtre d'Alba (et non d'Albens ni de Die)) ; l'absence d'indication du niveau social du prêtre (Pacius et Zminthius sont des affranchis ; Cantria Longina relève de l'ordre équestre) ; références épigraphiques obsolètes (qui seront complétées dans l'annexe épigraphique pour les inscriptions concernées par les tauroboles). Erreurs, l'identification incorrecte de certains prêtres comme le Claudius affranchi d'Atticus du temple de Mayence, qui est un Claudius Atticus affranchi (impérial ?), comme la Claudia Acropolis affranchie d'Auguste (alors qu'elle est affranchie de Claude ou de Néron, ce qui modifie sa date) ; pourquoi la mention de « *sacerdotia* » pour indiquer une prêtrise à restituer (*AE* 1998, 334) ; Bassiana Tacita n'est pas nécessairement prêtresse : l'inscription n'est pas claire et *sacerdotis* est au génitif ; ne serait-elle pas l'épouse du prêtre ? En outre certains de ces prêtres sont davantage connus, ils exercent aussi des fonctions dans leur ville ou ailleurs et d'autres sacerdoces, toutes informations indispensables dans une « prosopographie » or il n'en est pas question sauf une ou deux fois. Une troisième annexe traite des personnes citées dans les inscriptions tauroboliques avec cette fois une description un peu plus précise. Une bibliographie et un index limité complètent le volume.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Nadja AKSAMIJA, Clark MAINES & Philip WAGONER (Ed.), *Palimpsests: Buildings, Sites, Time*. Turnhout, Brepols, 2017. 1 vol. broché, 22 x 28 cm, 247 p., 30 ill. n./b., 91 ill. couleur. Prix : 75 € + taxes. ISBN 978-2-503-57023-5.

Ce volume pose une réflexion nouvelle découlant d'une relecture de la notion de palimpseste, appliquée à l'architecture. Fruit d'un colloque organisé à l'Université Wesleyenne (Middletown, CT), le 28 février et le 1^{er} mars 2014, il réunit une dizaine de contributions. Les éditeurs offrent, en guise d'introduction, une définition précise du palimpseste, vu à travers les édifices, les sites et dans la durée. Son sens original, qui se rapporte à un parchemin inscrit dont les écritures ont été effacées pour y laisser place à un nouveau texte, est appliqué ici à l'architecture et se définit en trois temps : construction de l'édifice d'origine, spoliation des matériaux et construction d'un nouveau bâtiment. Cette lecture permet par conséquent d'interroger les notions de réoccupation et de remploi. Le cadre historique est très vaste puisque les études traitent aussi bien de l'Antiquité romaine que du mémorial de Ground Zero à New York. Il en va de même de l'espace géographique qui couvre tous les continents. Les